

CAHIER SPECIAL DES CHARGES CIV21001-10018

Marché de services relatif à la « Sourcing, accompagnement et matching des entrepreneur.es des industries culturelles et créatives et accompagnement des entrepreneur.es de l'agroalimentaire/économie verte et le numérique/digital».

N°	Questions	Réponse
1	<p>Nous sommes intéressés par cette opportunité, mais la période de Noël à venir et le délai d'expédition d'une offre en Côte d'Ivoire, rendent très compliqué la soumission des offres en temps et en heure. Dans ce contexte, est-il possible de repousser la date de soumission des offres ?</p> <p>Également, est-il possible de partager le procès-verbal de la réunion d'information du 11 décembre ?</p>	<p>Nous ne sommes pas en mesure, à ce stade, de prolonger la date de soumission pour ce marché.</p> <p>Vous trouverez ci-dessous l'intégralité des échanges lors de la réunion du 11 décembre.</p> <p>Session d'information marché PEM CIV21001-10018-20231211_101419-Enregistrement de la réunion.mp4</p>
2	<p><u>Capacité technique et professionnelle</u></p> <p>1- Le soumissionnaire doit - il avoir exécuté lui - même et obligatoirement des marchés dits similaires ? Ou pourrait - il se prévaloir des marchés exécutés par des partenaires avec lesquels il collabore ?</p> <p>2- Le sens donné à la "similarité des marchés" se rapporte- t-il au marché de services de manière générale ou spécifiquement au sourcing et à l'accompagnement des entrepreneurs tel que décrit ?</p>	<p><u>Capacité technique et professionnelle</u></p> <p>1- Oui si le soumissionnaire a co-exécuté lesdits marchés. Il devra dans ce cas en apporter les preuves</p> <p>2- Marchés exécutés se rapportant au sourcing et l'accompagnement des entreprises tel que décrit</p>

N°	Questions	Réponse
	<p>3- Le cas échéant, l'accompagnement des entrepreneurs doit-il avoir eu lieu exclusivement dans les secteurs visés aux présents lots pour être valable dans le background du soumissionnaire ?</p> <p><u>Composition de l'équipe du prestataire de services</u></p> <p>1- Le pouvoir adjudicateur tient -il rigoureusement au nombre d'experts affectés à chaque lot (9 pour le lot 1 et 7 pour les autres) ?</p> <p>2- Sinon, le prestataire a-t-il librement le choix de constituer une équipe en sous nombre avec des experts qui rassemblent toutes les diplômés / spécialités requises ?</p> <p>3- Le prestataire est-il autorisé à inscrire sur la liste de ses experts une ou plusieurs personnes morales (sans pour autant faire de sous-traitance au sens de l'appel d'offres) ?</p> <p><u>Secteur visé lot 2</u></p> <p>1- Les secteurs agroalimentaire et économie verte englobent-ils toute la chaîne (agriculteurs, fournisseurs, transporteurs, commerçants, agro technologues etc.) ?</p> <p>2- Dans le cas contraire, quelles sont les précisions ?</p> <p><u>Résultats attendus</u></p> <p>Dans les lots 2 et 3 il n'est mentionné nulle part que nous procéderons à l'identification des entrepreneurs non sélectionnés pour la mobilité internationale. Toutefois nous devons réaliser une méthodologie d'accompagnement sur mesure pour ces derniers.</p> <p>1- Cela signifie-t-il que pour réaliser la méthodologie d'accompagnement individuel et la capitalisation des acquis,</p>	<p>3- Il serait pertinent que cela soit dans les secteurs connexes aux secteurs identifiés</p> <p><u>Composition de l'équipe du prestataire de services</u></p> <p>1- Oui il faudra absolument dans l'équipe un point focal, un expert entrepreneurial. Concernant les Coachs il faudra vous assurer que le nombre puisse faciliter l'exécution de la prestation.</p> <p>2- Voir réponse ci-dessus</p> <p>3- Il faudra faire ressortir la composition de l'équipe avec des personnes physiques. Mais la méthodologie n'exclut pas de travailler avec des entités morales sous forme de sous-traitance au sens de l'appel d'offres</p> <p><u>Secteur visé lot 2</u></p> <p>1- Ici, sont effectivement ciblées des entreprises du secteur agroalimentaire et économie verte qui peuvent bien évidemment avoir pour objet social, la production, la fourniture d'intrants, le transport, la commercialisation, la bio technologie etc..</p> <p>2- Voir réponses ci-dessus</p> <p><u>Résultats attendus</u></p> <p>1- Oui, le dispositif du projet prévoit en amont de fournir à l'adjudicataire la liste d'entreprises à former</p> <p>2- Le parcours de mobilité concerne le groupe d'entreprises (ivoiriennes) sélectionnées sur la base de leur projet entrepreneurial. Celles-ci sont mises en relation d'affaires avec des homologues belges identifiées par le projet. L'entrepreneur ivoirien ou son salarié bénéficie d'une mobilité temporaire au moyen d'un visa d'affaire, de</p>

N°	Questions	Réponse
	<p>une liste d'entrepreneurs déjà pré sélectionnés par vos soins nous sera remise ?</p> <p>2- Dans le cas des lots 1 et 2, qu'est-ce qu'un entrepreneur non sélectionné pour la mobilité internationale ?</p> <p><u>Facturation et paiement des services</u></p> <p>" Le paiement intervient au plus tard 30 jours après introduction et acceptation de la facture (le PV de réception du marché est joint aux factures)."</p> <p>1- Cette condition de rémunération signifie-t-elle que le prestataire de services devra avancer tous les frais liés à la réalisation du marché avant de se faire rémunérer in fine ?</p> <p><u>Cautionnement de 5% de la valeur de la proposition financière</u></p> <p>1- Le cautionnement sera-t-il remboursé à la fin des travaux correctement exécutés ?</p> <p>2- Quelles sont les conditions d'affectation de la caution ?</p>	<p>stage ou d'étude entièrement pris en charge par le projet. Celles qui ne sont pas sélectionnées pour la mobilité sont celles qui au terme du processus sélection ne sont pas jugées aptes à s'internaliser mais plutôt devront bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour consolider leur business model avant d'envisager une éventuelle internationalisation par la suite.</p> <p><u>Facturation et paiement des services</u></p> <p>1- Oui. Enabel n'octroie pas d'avance pour ce type de marché.</p> <p><u>Cautionnement de 5% de la valeur de la proposition financière</u></p> <p>1- Oui</p> <p>2- Merci de bien vouloir lire la paragraphe 4.5 du Cahier Spécial des Charges, page 18 à 19</p>
3	<p>1- Un candidat de l'AO CIV21001-10017 relatif à « la coordination de la sélection, de l'accompagnement et de la mise en relation d'affaires des entrepreneur.es » peut-il aussi soumissionner pour le présent AO CIV21001-10018?</p> <p>2- Comment les entrepreneurs sélectionnés (ceux concernés par la mobilité et ceux qui ne le sont pas) pour les lots 2 et 3, seront intégrés à la communauté PEM N'Zassa étant donné</p>	<p>1- Oui. Pas d'inconvénient à cela sauf qu'il faille démontrer une capacité organisationnelle suffisante et une bonne répartition des tâches entre les experts et coachs recrutés</p> <p>2- En collaboration avec les adjudicataires des différents marchés, l'équipe du projet PEM N'Zassa travaillera à assurer la coordination entre les différents acteurs de mise en œuvre.</p>

N°	Questions	Réponse
	<p>que l'animation et la coordination de cette communauté n'incombe pas au prestataire spécifiquement sur ces lots?</p>	
4	<p>1- a) en quoi consiste le parcours de mobilité internationale ? b) Les entreprises du Lot 2 sont-elles concernées?</p> <p>2- Combien d'entreprises sont concernées par le lot 2 sur les 300 entreprises qui seront sélectionnées</p> <p>3- les trois lots se dérouleront successivement ou l'un après l'autre?</p> <p>4- Avoir plus d'informations sur le PEM N'ZASSA,</p>	<p>1- a) Le parcours de mobilité concerne le groupe d'entreprises (ivoiriennes) sélectionnées sur la base de leur projet entrepreneurial. Celles-ci, mises en relation avec des homologues belges identifiées par le projet devront bénéficier d'une mobilité temporaire au moyen d'un visa d'affaire, de stage ou d'étude entièrement pris en charge par le projet. Durant son séjour , l'entrepreneur ou le salarié, participe à diverses activités de réseautage pour consolider le partenariat d'affaire avec son binôme belge.</p> <p>b) Pour le lot 2, les entreprises ne sont pas concernées par la mobilité mais bénéficient plutôt d'un accompagnement sur mesure pour les mettre à niveau afin de les rendre aptes à s'internationaliser au terme des sessions de renforcement de capacités</p> <p>2- Sont ciblées au total 90 entreprises à raison de 45 entreprises pour chacun des deux secteurs(agroalimentaire et pour économie verte).</p> <p>3- Les trois lots se déroulent plutôt simultanément</p> <p>4- Voir fiche de projet joint</p>
5	<p>1- Tous les membres de l'équipe composants les lots 2 et 3, en particulier les coachs, doivent-ils se trouver exclusivement en Côte d'Ivoire en présentiel ou le coaching peut-il également se faire en ligne via des entités se trouvant hors de la Côte d'Ivoire?</p> <p>2- Pour plus de clarification: Pouvez-vous nous préciser combien d'entrepreneurs doivent être formés au total pour les lots 2 et 3, car lorsque nous additionnons toutes les entreprises , nous</p>	<p>1- La méthodologie doit être proposée par le soumissionnaire. Toutes fois, il convient de noter que les deux options de formations sont envisageables.</p> <p>2- La répartition moyenne par lot se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lot 2 : 90 entreprises (45 agroalimentaire , 45 économie verte)

N°	Questions	Réponse
	nous retrouvons avec 45 entreprises pour le lot 2 pour les 4 cohortes en 2024 et 2025, et la même chose pour le lot 3, or le cahier des charges stipule que nous devons présélectionner et soutenir 300 entreprises...	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="1120 228 1413 252">• Lot3 : 45 entreprises